

LA COMPAGNIE DES
LAVANDIÈRES 
Un brin de douceur dans ma maison



prestataire de services

TARIFS LA COMPAGNIE DES LAVANDIÈRES

C'est à partir de vos envies que nous pouvons vous construire un devis sur-mesure. Afin de mieux les comprendre nous nous déplaçons chez vous pour vous proposer un devis personnalisé gratuitement.

Il est établi systématiquement pour toute prestation, quel qu'en soit le montant, y compris si celui-ci est inférieur à 100 € TTC.

Nos prestations vous sont proposées sous réserve de couverture par notre agence (zone de couverture disponible sur www.lacompagniedeslavandieres.com).

Grille tarifaire applicable à partir du 01/01/2024.



PUISQUE VOTRE INTÉRIEUR EST UNIQUE LA COMPAGNIE DES LAVANDIÈRES VOUS PROPOSE TROIS OFFRES POUR RÉPONDRE AUX MIEUX À VOS ENVIES.

TARIFS DE BASE

	Formules régulières			Formule ponctuelle
	Amande	Mimosa	Violette	
Tarif horaire ⁽¹⁾	34 € TTC (30.91 € HT)	36 € TTC (32.73 € HT)	38 € TTC (34.55 € HT)	40 € TTC (36.36 € HT)
Tarif horaire après avantage fiscal ⁽²⁾	17 € TTC (15.45 € HT)	18 € TTC (16.36 € HT)	19 € TTC (17.27 € HT)	20 € TTC (18.18 € HT)
Frais de gestion mensuels	15 € TTC (13.64 € HT)	15 € TTC (13.64 € HT)	15 € TTC (13.64 € HT)	15 € TTC (13.64 € HT)

Les frais de gestion mensuels ouvrent droit à un éventuel crédit d'impôts selon les conditions en vigueur de l'article 199 sexdecies du code général des impôts⁽²⁾.

MAJORATIONS

	Formules régulières			Formule ponctuelle
	Amande	Mimosa	Violette	
Majoration pour les prestations effectuées de façon régulière mais non hebdomadaire ⁽³⁾	+ 2 € TTC/h (1.82 € HT/h)	+ 2 € TTC/h (1.82 € HT/h)	+ 2 € TTC/h (1.82 € HT/h)	Non applicable
Jours fériés ⁽⁴⁾	Pas de majoration			

(1) Taux de TVA appliqué : 10%.

(2) Avantage fiscal éventuel. Selon les conditions en vigueur de l'article 199 sexdecies du CGI.

(3) Les prestations régulières non hebdomadaires ne sont valables que pour les contrats signés avant le 31 décembre 2022

(4) Jours fériés chômés : 1^{er} mai et 25 décembre / Alsace-Moselle : tous les jours fériés sont chômés.

FRAIS KILOMÉTRIQUES

- ✓ Facturation forfaitaire de 3.50 € TTC (3.18 € HT) par intervention (1.75 € TTC soit 1.59 € HT après avantage fiscal⁽²⁾) au titre de la participation aux frais de transport ;
- ✓ Pour les déplacements effectués par l'intervenant pendant sa prestation, une facturation de 0.45 € TTC (0.41 € HT) par kilomètre parcouru est appliquée.

DÉLAIS D'ANNULATION, DE REPORT ET DE SUSPENSION DES PRESTATIONS

Le client a la possibilité de demander l'annulation, le report ou la suspension d'une prestation. La prestation considérée ne fera pas l'objet d'une facturation si le client a respecté le préavis correspondant à la formule choisie suivant :

- ✓ 12 jours au moins pour la formule Amande;
- ✓ 8 jours au moins pour la formule Mimosa;
- ✓ 4 jours au moins pour la formule Violette.

Informations complémentaires

AVANTAGE FISCAL

La Compagnie des Lavandières étant déclarée auprès de la préfecture, vous pouvez bénéficier d'un éventuel crédit d'impôt à hauteur de 50 % des sommes dépensées selon les conditions en vigueur de l'article 199 sexdecies du Code général des impôts.



MODE DE PAIEMENTS ACCEPTÉS

Pour les formules régulières, les moyens de paiement sont

- ✓ Prélèvement automatique SEPA par l'URSSAF Caisse Nationale + prélèvement automatique SEPA La Compagnie des Lavandières (si le client opte pour l'avance immédiate du crédit d'impôt);
- ✓ Prélèvement automatique SEPA;
- ✓ CESU préfinancés + virement bancaire;
- ✓ CESU préfinancés + prélèvement automatique SEPA;
- ✓ Virement bancaire seul.

Pour la formule ponctuelle, les moyens de paiement sont :

- ✓ Virement bancaire seul;
- ✓ CESU préfinancés + virement bancaire;
- ✓ CESU préfinancés + chèque bancaire;
- ✓ Chèque bancaire seul.

LES CONDITIONS RELATIVES AU(X) MODE(S) DE PAIEMENT CHOISI(S) SONT LES SUIVANTES

PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE SEPA PAR L'URSSAF CAISSE NATIONALE + PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE SEPA LA COMPAGNIE DES LAVANDIÈRES

(si le client opte pour l'avance immédiate du crédit d'impôt, sous réserve de respect des conditions d'éligibilité)
Le règlement des prestations du mois s'effectue de la façon suivante :

- La facture, émise le dernier jour du mois, informe le client de l'ensemble des heures réalisées dans le mois.
- L'URSSAF Caisse Nationale effectue un prélèvement SEPA le mois suivant la réalisation des prestations portant sur la somme facturée par La Compagnie des Lavandières, déduction faite de l'acompte de crédit d'impôt.

En cas de choix par le client de paiement de tout ou partie de sa facture par prélèvement automatique SEPA, le prestataire et le client conviennent expressément que le délai de notification préalable avant chaque prélèvement sera réduit à trois jours.

PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE SEPA

Le règlement des prestations du mois s'effectue de la façon suivante :

- ✓ La facture, émise le dernier jour du mois, informe le client de l'ensemble des heures réalisées dans le mois ;
- ✓ La Compagnie des Lavandières effectue un prélèvement SEPA portant sur le solde net à payer le 5 du mois suivant.

En cas de choix par le client de paiement de tout ou partie de sa facture par prélèvement automatique SEPA, le prestataire et le client conviennent expressément que le délai de notification préalable avant chaque prélèvement sera réduit à trois jours.

VIREMENT BANCAIRE :

Le règlement des prestations du mois s'effectue à réception de la facture vers le compte bancaire de La Compagnie des Lavandières.

Lors du virement, le client prendra soin de communiquer son nom, son prénom et son numéro de matricule client (numéro communiqué par l'agence) dans les détails de la transaction bancaire.

Un versement à la signature du contrat d'une caution équivalente à 5 semaines de prestations doit être réalisé.

CHÈQUE BANCAIRE :

Le règlement des prestations du mois s'effectue à réception de la facture. Un versement à la signature du contrat d'une caution équivalente à 5 semaines de prestations doit être réalisé.

Le chèque doit être libellé au nom de BNB SAP COMPAGNIE 4 Rue Hubertine Auclert 14610 Épron.

CHÈQUES EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CESU) PRÉFINANCÉS :

Qu'il s'agisse de CESU papiers ou en cas de recours à un système de dématérialisation des CESU, ces derniers devront être parvenus avant le 20 du mois en cours pour être pris en compte pour le règlement de la facture du même mois. La preuve de la réception des CESU et des informations dématérialisées est à la charge du client. Nous recommandons par conséquent d'envoyer les CESU par courrier recommandé avec accusé de réception ou de les enregistrer sur internet au plus tard le 15 du mois en cours.

En l'absence de réception des CESU dans les délais susvisés, ou en cas de montant insuffisant de ces derniers :

- Le prélèvement automatique SEPA qui sera réalisé le 5 du mois suivant complètera le paiement mensuel de la facture, si le client a choisi le prélèvement automatique SEPA comme moyen de paiement combiné ;
- L'envoi du chèque ou le virement bancaire effectué par le client complètera le paiement mensuel de la facture, si le client a choisi le chèque ou le virement comme moyen de paiement combiné, et ce dès la réception de la facture.

Tout paiement des prestations en CESU sera encaissé et non remboursable.

DURÉE MINIMALE DES PRESTATIONS :

Formules régulières : durée minimale de 3 heures ;
Formule ponctuelle : durée minimale de 4 heures.

Chaque intervention comporte 15 minutes de temps d'habillage, de déshabillage et de transport, incluses dans le temps de prestation.

Nos formules

	Niveau I «Amande»	Niveau II «Mimosa»	Niveau III «Violette»
Conditions Générales d'Achat			
Visite d'évaluation et établissement de devis	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Délais Annulation Gratuite (non facturée)	12 jours	8 jours	4 jours
Utilisation Produits Professionnels			inclus
Choix du jour de prestation dans la semaine			inclus
Profils des intervenants			
Capacité d'Organisation	x	x	x
Autonomie et prise d'initiatives		x	x
Gestion de tâches en roulement		x	x
Maison :			
Dépoussiérer, aspirer ou balayer, laver les sols	x	x	x
Ranger la maison		x	x
Nettoyer les vitres		x	x
Ranger et organiser les placards			x
Entretien des matériaux nobles			x
Cuisine :			
Nettoyer plan de travail, évier, placards et laver la vaisselle du jour	x	x	x
Nettoyer l'intérieur des appareils ménagers (frigo, four,...)		x	x
Programmer le lave-vaisselle		x	x
Entretien l'argenterie et les cuivres			x
Salle de Bain :			
Nettoyer et désinfecter lavabo, toilettes, douche, baignoire	x	x	x
Changer le linge de la SDB			x
Chambre :			
Faire les lits	x	x	x
Changer les draps		x	x
Assurer la rotation des draps			x
Linge :			
Etendre, plier et repasser le linge		x	x
Laver du linge trié et lancer le sèche-linge			x
Trier le linge, le détacher de façon adéquate, le laver et le ranger			x
Cirer et ranger les chaussures			x
Repas :			
Faire des repas simples, servir et débarrasser		x	x
Courses* :			
Aller chercher une commande drive (facturation des km en +)		x	x

* La réalisation de courses à partir d'une liste et la récupération de courses (drive ou livraison) sont incluses dans le temps de prestation. La récupération de courses au drive n'est possible que dans la mesure où votre intervenant est véhiculé. Les frais kilométriques engendrés par ce déplacement durant la prestation feront l'objet d'une facturation selon la grille tarifaire en vigueur.